

Formation ou développement agricole : pensez à vous faire remplacer

Le métier d'agriculteur est un métier qui évolue sans cesse, la nécessité de se former ou de développer son exploitation est aujourd'hui devenue une nécessité et les Services de remplacement sont là pour soulager et accompagner les exploitants agricoles.

Le Service de remplacement est une association dont la mission est de remplacer les exploitants qui s'absentent de leur ferme. L'association embauche des salariés agricoles qui sont envoyés en mission sur les exploitations.

Plusieurs motifs de remplacement sont possibles dont la formation et le développement agricole. En effet, lorsque l'agriculteur décide de partir

en formation ou de participer à des réunions ou des actions en lien avec le développement agricole, il a le droit de se faire remplacer.

Philippe, agriculteur dans le Gers, a décidé de se former sur la promotion de ses produits : *« J'ai appris depuis peu qu'il était possible de partir en formation et de se faire remplacer. Avant, je n'osais pas prendre ce temps pour moi par soucis de devoir m'absenter de mon exploitation. Aujourd'hui, ce souci n'en n'est plus un car un salarié vient me remplacer quand je ne suis pas là ».*

De son côté, Hélène, a participé cette année à des concours de race bovine au salon régional de l'agriculture de Tarbes : *« Le fait de faire des concours dans des salons par-*

ticipe au développement agricole, ainsi j'ai pu bénéficier d'un remplacement à tarif aidé. C'est un soutien indispensable pour nous les agriculteurs ».

Dans un premier temps, l'exploitant doit adhérer au Service de remplacement du Gers. Des aides financières existent pour réduire le coût de la journée de remplacement. Par ailleurs, pour la formation et le développement agricole, le remplacement peut se faire dans un délai de 3 mois après le jour de l'absence. Autre avantage, toutes les démarches administratives liées au salarié sont assurées par le Service de remplacement.

Contactez nous au 05.62.61.77.90.